



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et
de l'énergie
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und
Energie
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

Séminaire „Petite hydraulique“:

Politique énergétique cantonale

Joël Fournier

Ing. dipl. EPFL

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

St-Maurice, 14 octobre 2009

Sion, 28 octobre 2009



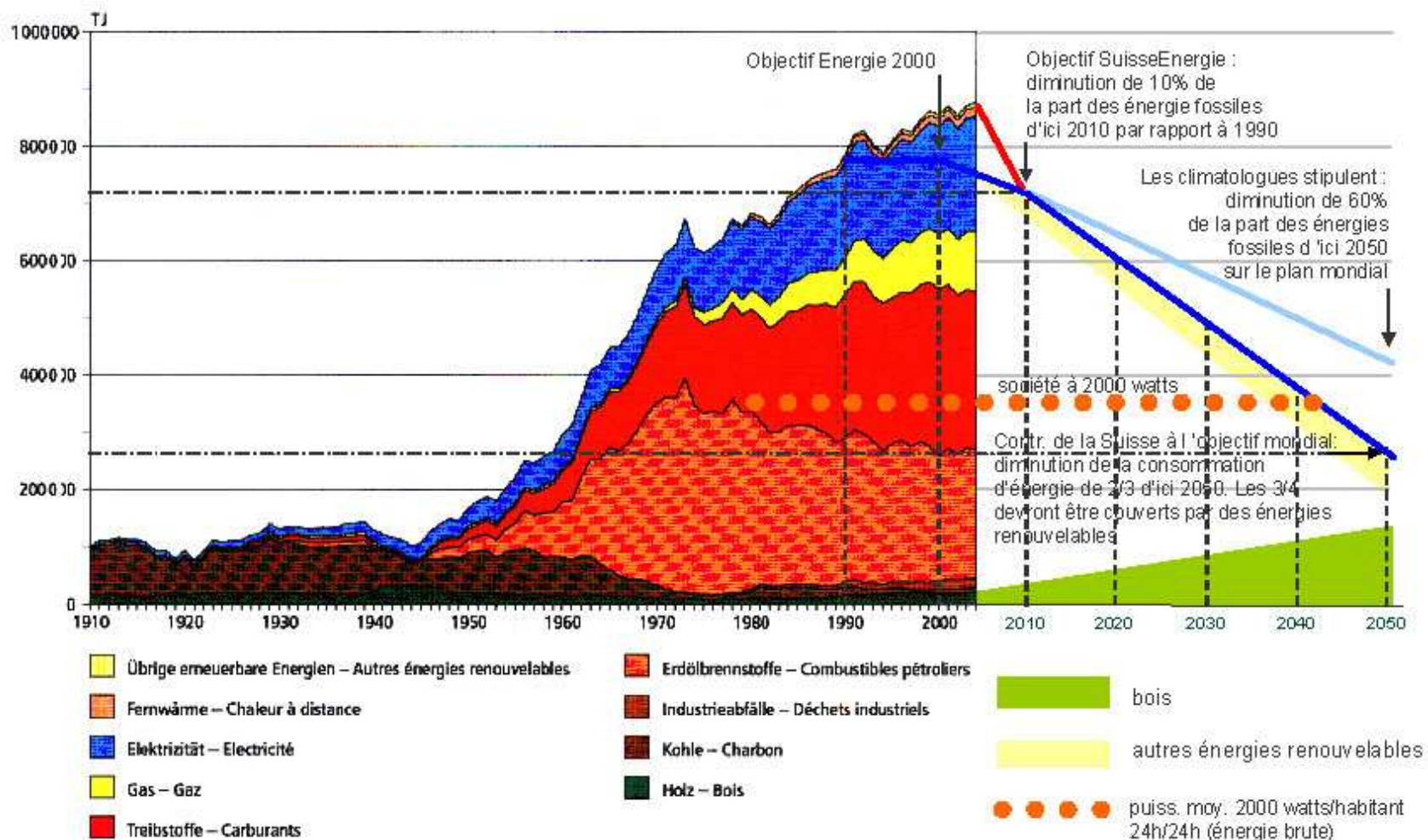


- **Politique énergétique fédérale**
- **Politique énergétique cantonale**
 - Mandat de prestation
 - Fiche G2/2 du plan directeur
- **Les perspectives – domaines d'action**



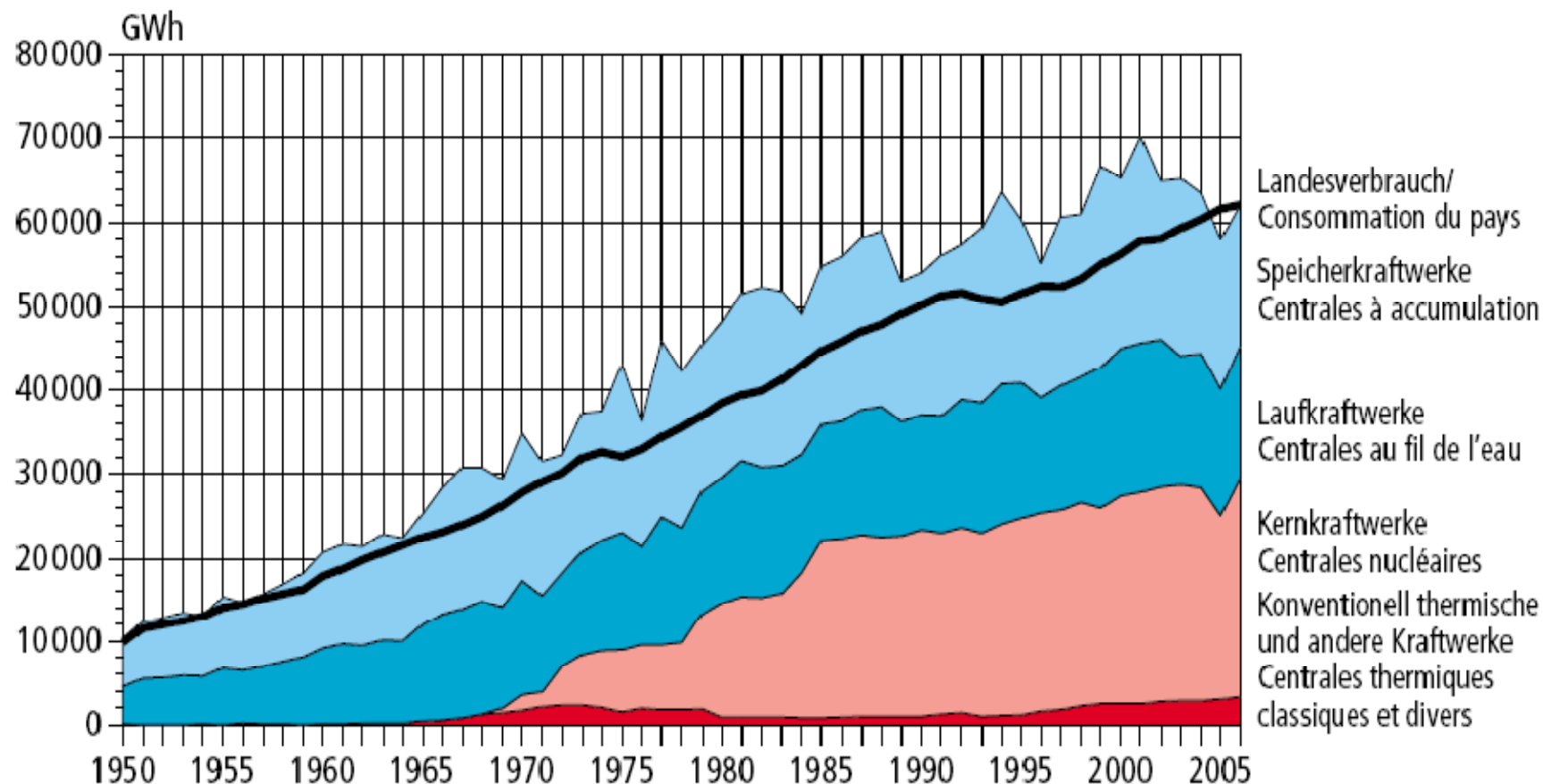


Les objectifs à atteindre sont extrêmement ambitieux





La consommation électrique augmente de 1 mia. kWh par an entre 1999 et 2005, ou 2%/an



Comment produire 1 mia. kWh /an ?

- 250 éoliennes comme celle de Collonges
- 1 mio. m² photovoltaïque, soit 100 ha nets
- 1 fois Chavalon chaque 2 ans
- 1 grande centrale nucléaire chaque 8 ans
- Le Valais produit env. 10 mia. kWh/an
- Economiser moins de 2%/an !



Stratégie du Conseil Fédéral

- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Recours aux énergies renouvelables
- Grandes centrales électriques
- Politique énergétique internationale

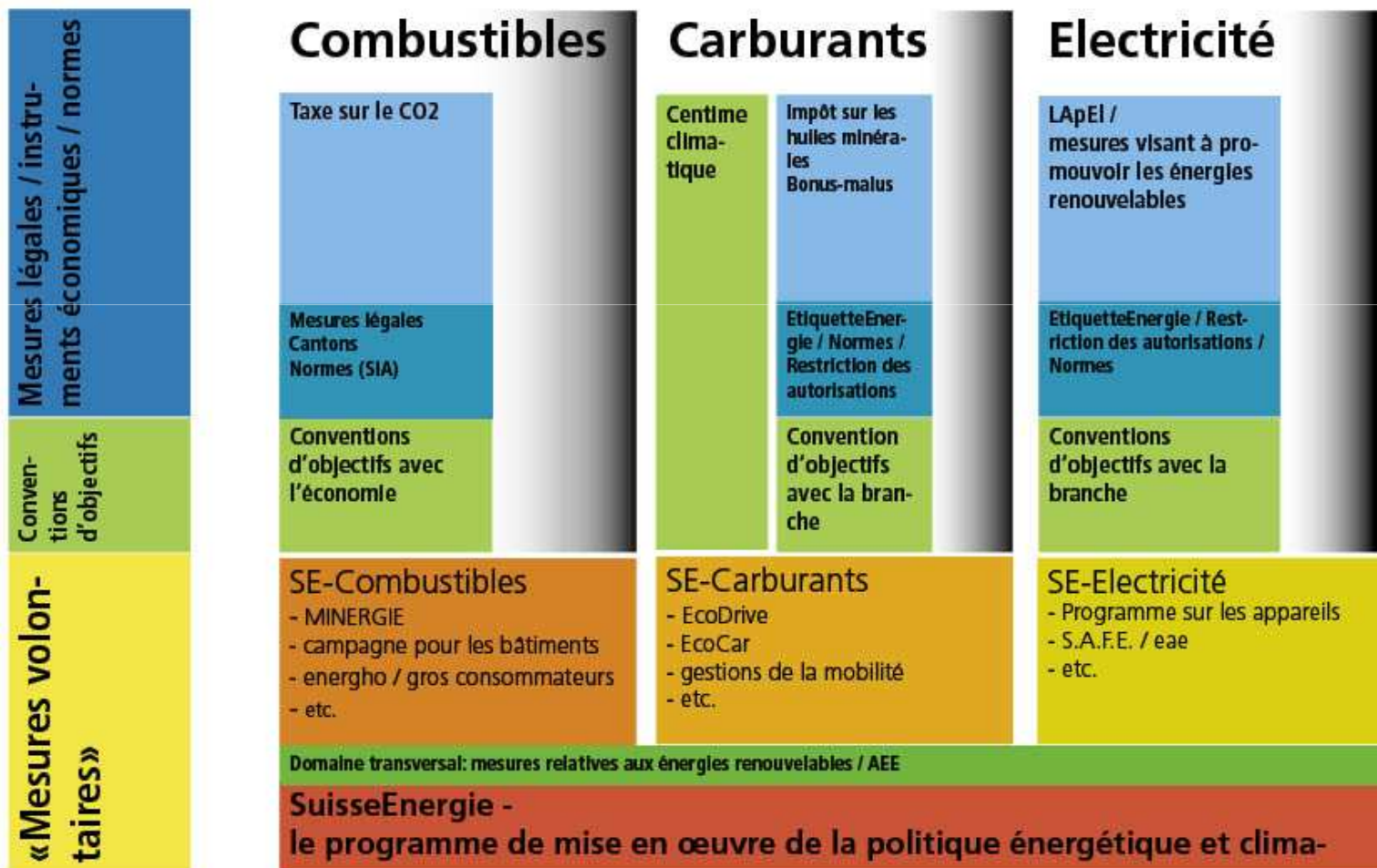


Effacité énergétique : quid est ?

1. suppression du gaspillage dû à une prestation inutile
2. réduction des besoins d'énergie pour une prestation souhaitée
3. recours à des technologies performantes pour assurer une prestation souhaitée

Panorama mesures SuisseEnergie

SuisseEnergie - 2006 - 2010: élément d'un système global





Les 5 priorités 2006-2010 de SuisseEnergie

- Modernisation des bâtiments
- Energies renouvelables
- Moteurs et appareils à bon rendement énergétique
- Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'industrie
- Mobilité peu gourmande en énergie et peu polluante



Les mesures incitatives fédérales

- Taxe sur le CO₂
 - Programme national d'assainissement des bâtiments (PNAB)
 - Contributions globales aux cantons pour énergies renouvelables dans le domaine de la production de chaleur
- Rétribution à prix coûtant de l'électricité
- Enchères pour économie d'électricité
- Conventions d'objectifs CO₂ avec l'industrie



- **Politique énergétique fédérale**
- **Politique énergétique cantonale**
 - **Mandat de prestation**
 - **Fiche G2/2 du plan directeur**
- **Les perspectives – domaines d'action**



La stratégie des cantons

- Les cantons ont la compétence constitutionnelle de s'occuper du secteur du bâtiment.
- La stratégie commune est :
 1. Réduire les besoins énergétiques
 2. Couvrir les besoins restants autant que possible par les rejets thermiques et les énergies renouvelables



Loi sur les communes

- **Art. 6** Attributions et souveraineté territoriale
 - c) l'aménagement local et la police des constructions;
 - *m)* l'approvisionnement en énergie;

Mandat de prestation du SEFH – Objectif politique

- Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant la sécurité économique
 - Favoriser la sécurité d'approvisionnement
 - Réduire la dépendance énergétique



Mandat de prestation – Sous-objectifs politique

- Favoriser la sécurité d’approvisionnement en énergie à long terme
 - **Utilisation des énergies indigènes et renouvelables, en particulier forces hydrauliques**
 - **Encouragement d’une distribution d’énergie coordonnée**
 - **Conditions cadre favorisant l’anticipation du financement des droits de retour de concessions hydrauliques**

- Réduire la dépendance en matière d’énergie par l’amélioration de l’efficacité énergétique
 - **des bâtiments,**
 - **des installations techniques et**
 - **par la récupération de chaleur.**

Les principales mesures prioritaires - Sécurité d'approvisionnement (1)

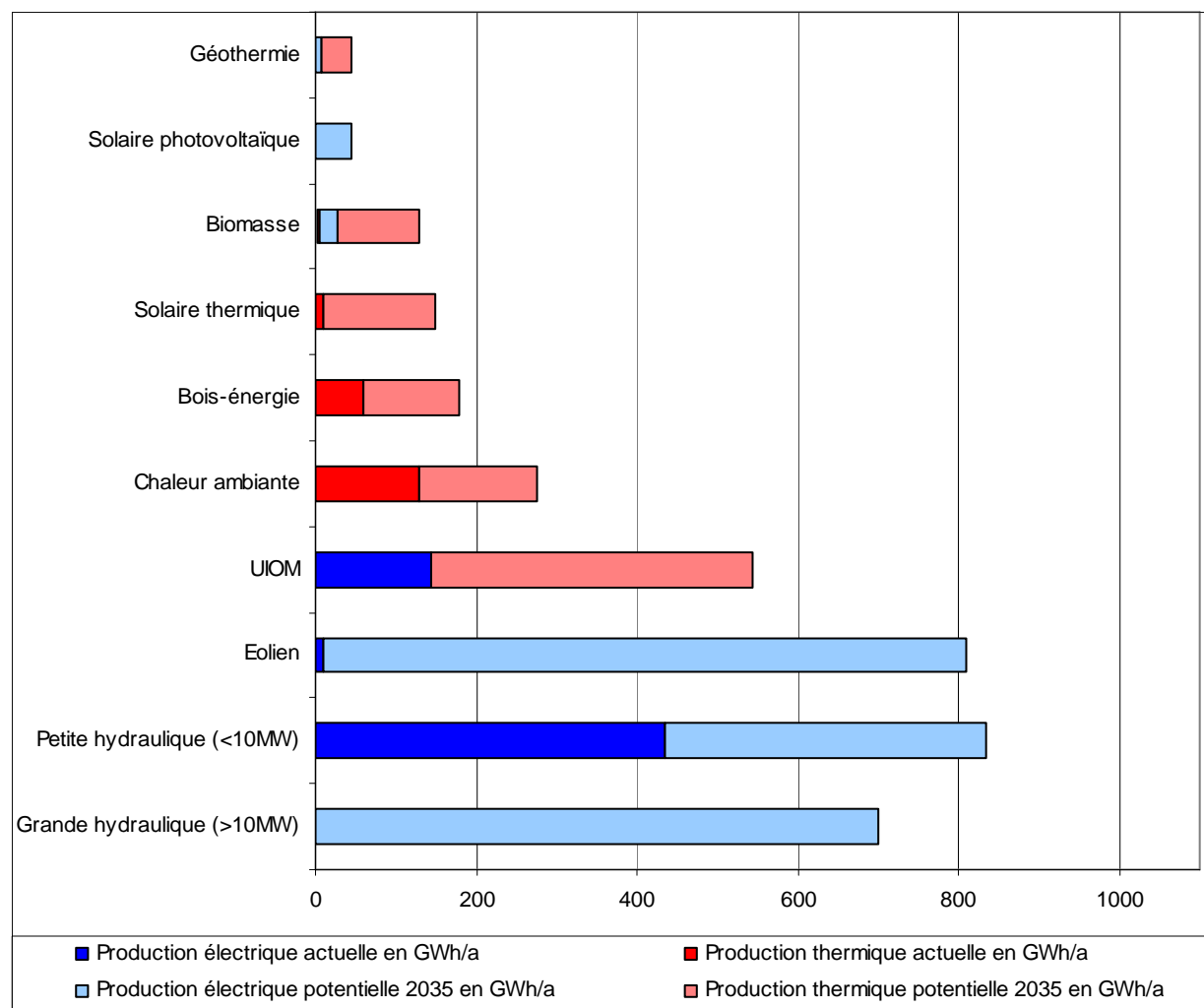
- Prise de participation à Nant de Drance
- Soutien aux projets de FMV (Massongex, Gletsch-Oberwald, pompage-turbinage de Grande Dixence)
- Etude de faisabilité de petites centrales hydro-électriques
- Concept pour la promotion de l'énergie éolienne
- Mise en œuvre du plan cantonal d'assainissement des cours d'eau



Potentiel des énergies renouvelables et rejets de chaleur en Valais

Le potentiel en moyen terme:

- Petite hydraulique
- Éolien
- Rejets thermiques industriels



Les principales mesures prioritaires - Sécurité d'approvisionnement (2-3)

- Création d'une société d'exploitation unique du réseau de 65 kV
- Augmentation des redevances hydrauliques

Les principales mesures prioritaires - Réduction de la dépendance (3)

- Diversification et développement des programmes de promotion énergétiques
- Modification de l'OURE
- Renforcement du contrôle de l'application de la législation
- Cadastre des rejets de chaleur
- Collaboration avec autres services pour politique énergétique transversale



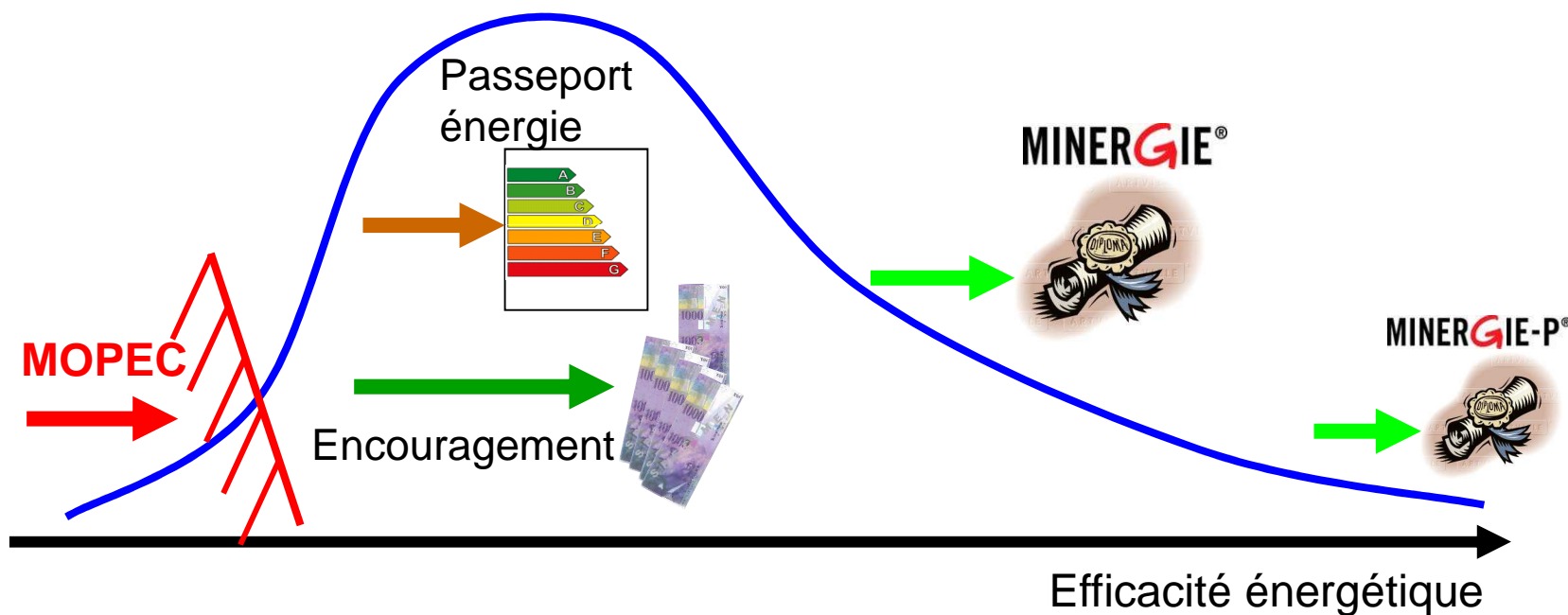
Programmes de promotion énergétique

- Demande de subvention avant travaux
- Assainissement de l'enveloppe du bâtiment
- Remplacement des chauffages électriques
- Chauffage à bois
- Energie solaire thermique
- Minergie, Minergie-P

- Assainissement des processus industriels
- Chauffage à distance

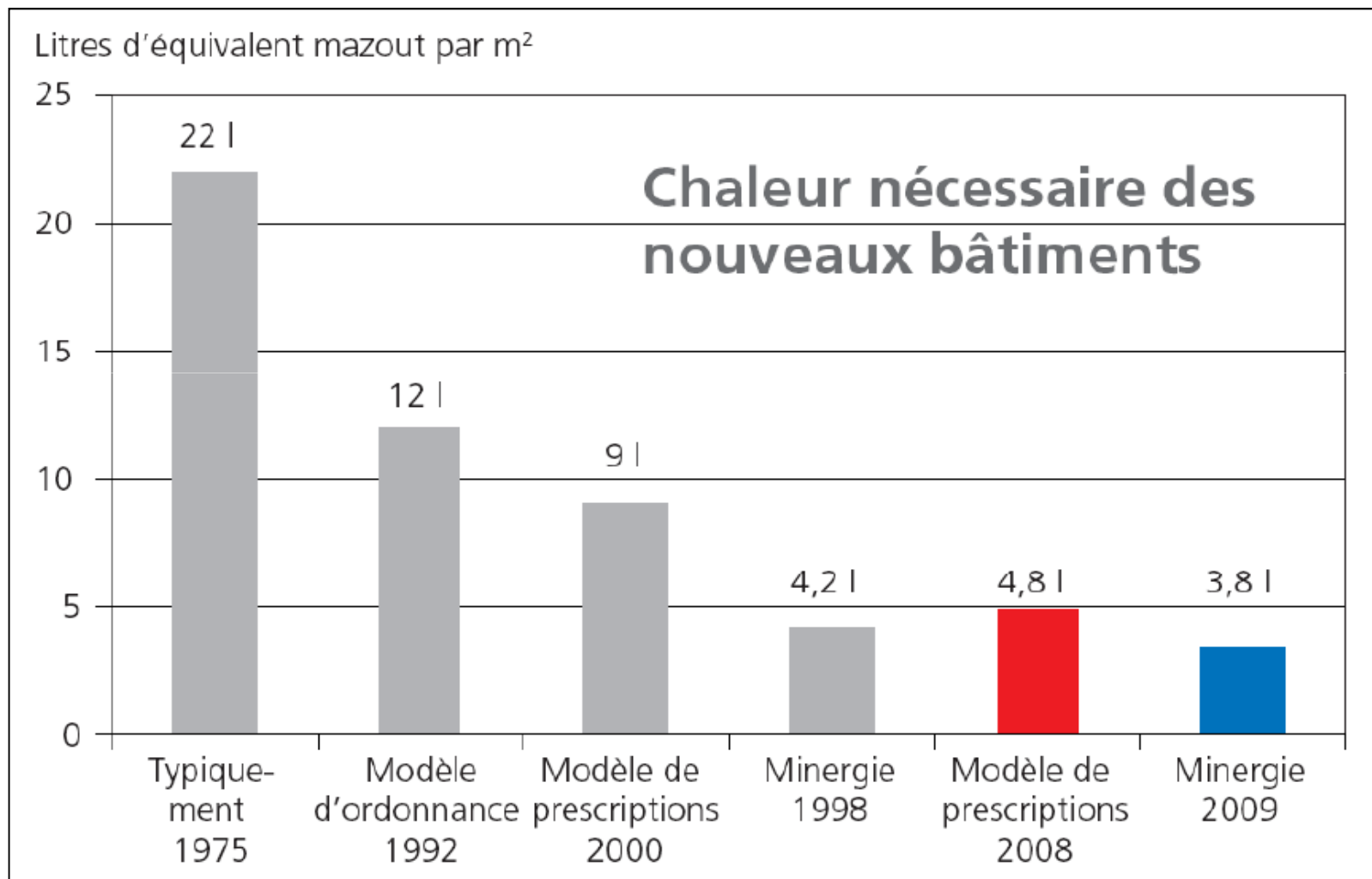


Le Mopec est un élément parmi d'autres pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments

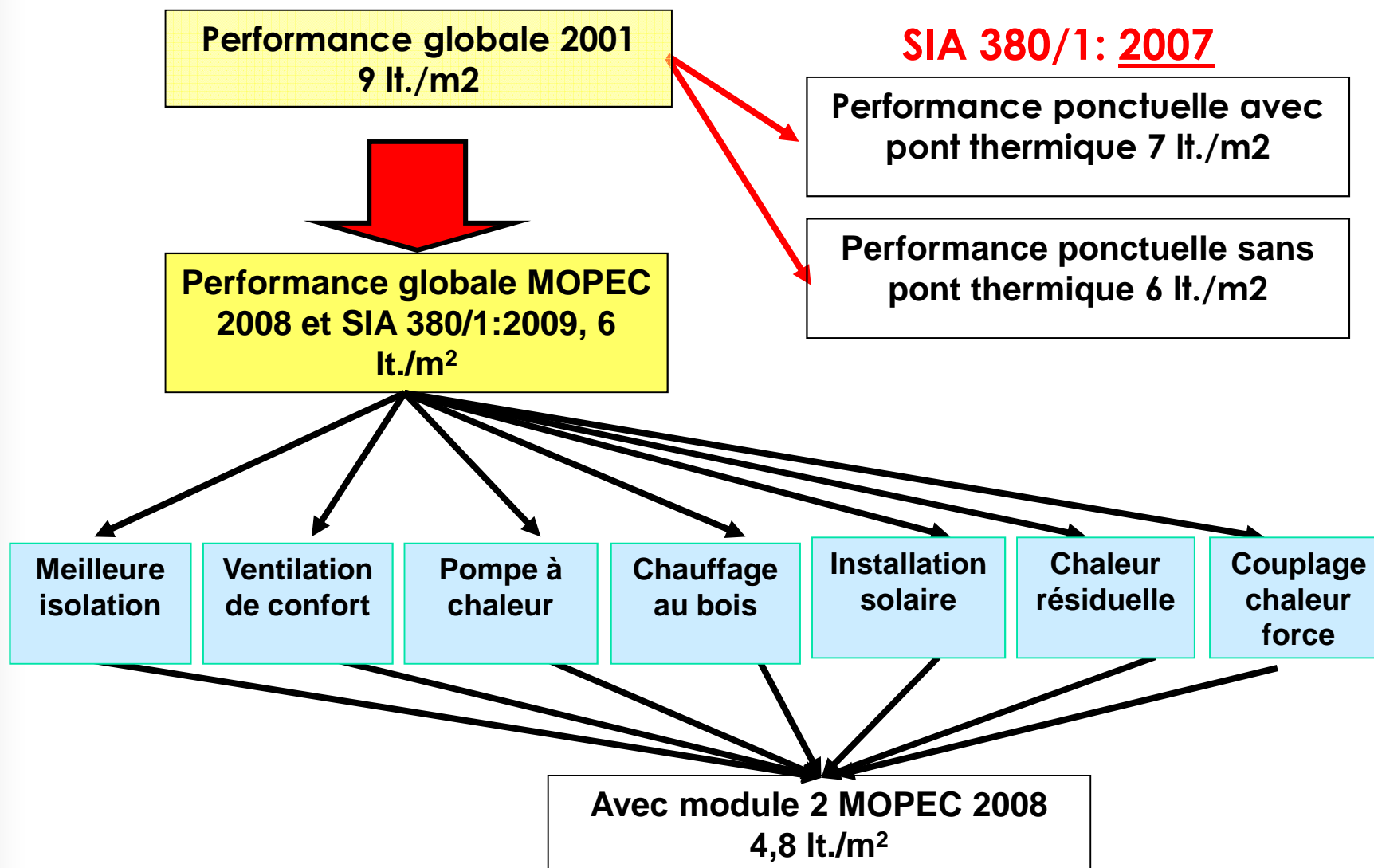




Les exigences deviennent modernes !

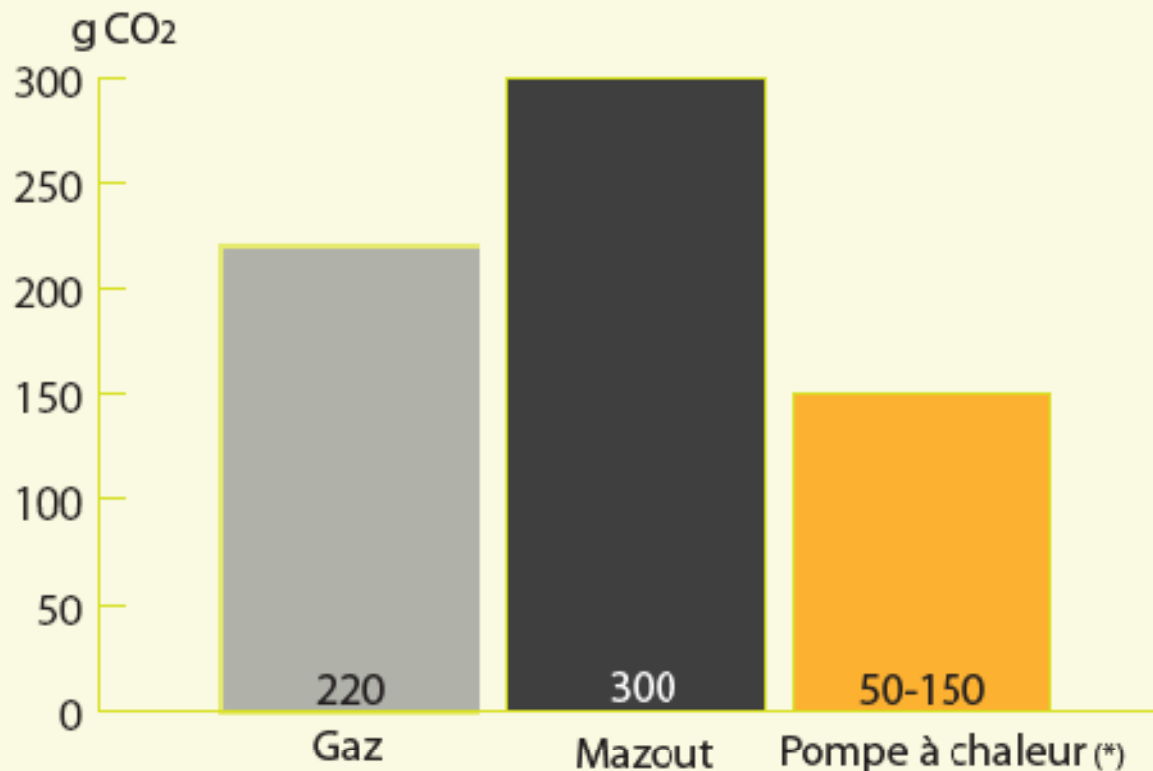


Conséquences pour bâtiments à construire



Réduire les émissions de CO₂ de la Suisse de 20% et augmenter la production d'électricité de 10% ?!

Emissions de CO₂ pour produire 1 kWh de chaleur ou d'eau chaude sanitaire



(*) Pompe à chaleur alimentée par l'électricité d'une centrale au gaz à cycle combiné ou d'une cogénération, selon le type de bâtiment et la source de chaleur.

Source : SuisseEnergie – Newsletter N°51

- **Politique énergétique fédérale**
- **Politique énergétique cantonale**
 - **Mandat de prestation**
 - **Fiche G2/2 du plan directeur**
- **Les perspectives – domaines d'action**





Fiche G2/2 du plan directeur cantonal Approvisionnement en énergie (1)

- Diminuer la consommation d'énergie globale (ménages, transports, industries, services)
- Rénover et construire des **bâtiments** à haute performance énergétique
- Optimiser les processus **industriels**
- Développer des modes de **transport** économe en énergie





Fiche G2/2 du plan directeur cantonal Approvisionnement en énergie (2)

- Favoriser le **gaz naturel** pour les industries et les centrales à cycle combinés avant d'étendre le réseau de gaz pour le chauffage des bâtiments
- Augmenter la production **hydro-électrique**
- Concentrer les **éoliennes** dans des parcs éoliens
- Valorisation thermique de la **biomasse** dans les UIOM, sauf bois naturel

Fiche G2/2 du plan directeur cantonal Approvisionnement en énergie (3)

- Favoriser le **chauffage à distance** (CAD)
- Privilégier les grandes installations de chauffage à **bois**
- Substituer le mazout, le gaz et le chauffage électrique par du CAD ou des **pompes à chaleur**
- Installations **solaires** intégrées aux bâtiments ou infrastructures

Fiche G2/2 du plan directeur cantonal Approvisionnement en énergie (4)

- Les communes
 - Établissent un programme de politique énergétique
 - Complètent les programmes de promotion cantonaux
 - Elaborent un schéma directeur des réseaux d'approvisionnement
 - Adaptent leur PAZ et leur RCCZ
 - Deviennent « Cité de l'énergie »



Thèmes

- **Politique énergétique fédérale**
- **Politique énergétique cantonale**
 - Mandat de prestation
 - Fiche G2/2 du plan directeur
- **Les perspectives – domaines d'action**

Perspectives – Domaines pour un plan d'action (1)

- Infrastructures
 - Production d'énergie
 - Réseaux
 - Equipements consommateurs
- Bâtiments et processus industriels
 - Assainissement
 - Construction
 - Gestion

Perspectives – Domaines pour un plan d'action (2)

- Mobilité
 - Déplacements professionnels
 - Déplacements pour loisirs et achats
 - Déplacements scolaires
- Instruments économiques
 - Soutien financier direct
 - Fiscalité
 - Tarification

Perspectives – Domaines pour un plan d'action (2)

- Etudes, formation et information
- Collectivités publiques
 - Canton
 - Communes



Conclusion

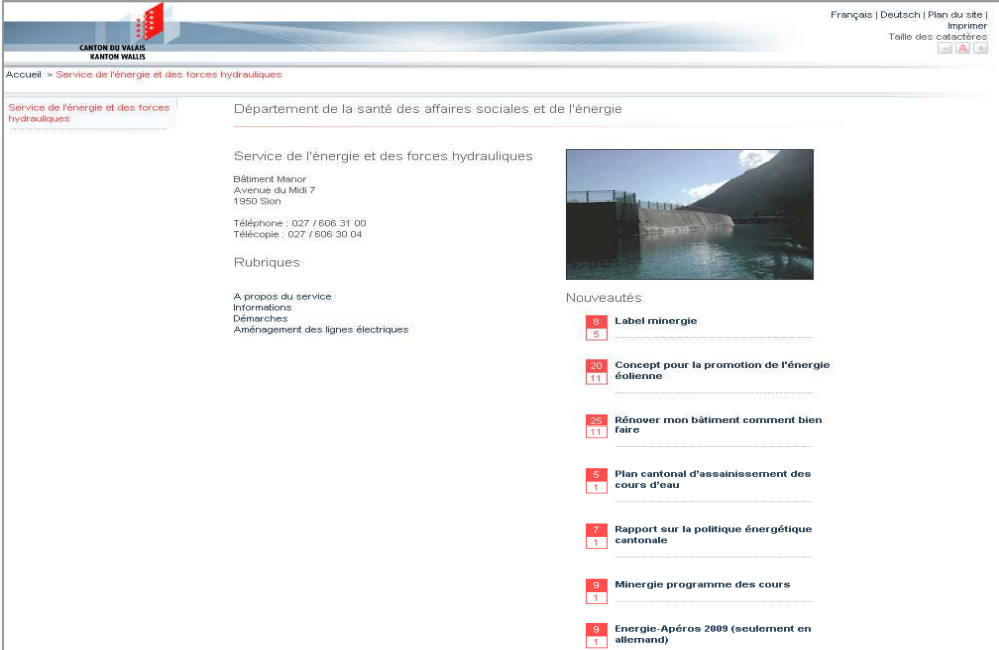
- La politique énergétique cantonale va être renforcée
- Les communes ont une forte marge de manœuvre.
- Chacun peut et doit décider de ses investissements et comportements.
- La loi des grands nombres va dicter le succès ou l'insuccès de la politique énergétique.



**Service de l'énergie et des
forces hydrauliques**

**av. du Midi 7
1950 Sion**

Tél.: 027 606 31 00



Merci de votre attention